

Compte-rendu de la réunion du vendredi 20 janvier 2017

Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure

Personnes présentes :

- M.Jean-Luc Avigni, Président de la société
- M.Denis Klein, Trésorier
- M.Laurent Séjourné, Secrétaire
- M.Denis Paulet
- M.Marcel Mathey
- M.Pascal Deville
- M.Serge Lanier
- M.Gérard Bouteyre
- M.Alain Lanier
- M. Renard, commissaire aux comptes
- M. Jean-Paul Holtzwarth
- M. Potier, Maire de Sainte-Maure
- M. Fabrice Moulet, Directeur de la fédération de pêche de l'Aube
- Mme et M. Billon

Personne excusée :

- M.Bruno Dubus, Vice-Président

Jean-luc Avigni, Président de l'AAPPMA, ouvre la séance à 17h40 en remerciant les personnes présentes et en leur souhaitant ses vœux de bonne année. Il remercie tout particulièrement, messieurs Potier maire de Sainte-Maure et Fabrice Moulet directeur de la fédération de pêche de l'Aube. Le Président poursuit en énonçant l'ordre du jour.

Point 1 : Présentation du Rapport moral de l'AAPPMA:

Le président présente le rapport moral de l'AAPPMA.

JL A. rappelle les limites du parcours de pêche de la carpe de nuit, et informe du besoin de refaire le panneautage de la zone.

JL A. évoque la demi-journée de nettoyage de la ballastière de Barberey st sulpice du 23 mars, puis celle du 24 septembre sur les berges du Melda et à ce titre, il remercie chaleureusement monsieur Billon pour être venu avec son tractopelle.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Présentation du Rapport financier de l'AAPPMA :

Monsieur Denis Klein présente le rapport financier de l'APPMA, dont le nombre de cartes vendues en 2016, approuvé à l'unanimité par l'ensemble des participants.

Il indique une constante dans la vente des cartes de pêche depuis quelques années. Ce constat s'explique par le fait que les pêcheurs qui prennent leurs cartes sur internet dans une AAPPMA donnée se voient reproposé par les distributeurs cette même AAPPMA l'année suivante.

Il explique le cas du magasin décathlon qui reverse à la société l'intégralité de sa participation financière, celle-ci rentre en écriture comptable puis est basculée en recette sous la forme d'avantage. Il indique également que la vente de carte sur internet est en hausse chaque année.

COTISATIONS	Année 2016
Cartes Inter-fédérales	70
Cartes majeures	370
Cartes femmes	31
Cartes mineures	100
Cartes découvertes	69
Cartes hebdomadaires	7
Cartes journalières	28
TOTAL	675

2.1 Recettes

- recettes annuelle panier dépositaires = 36 252€50
 - total recettes aappma = 11 034€60
 - intérêts caisse d'épargne = 86€79
 - subvention réciprocité = 100€
 - autres subventions (commission décathlon) = 95€
- TOTAL RECETTES = 47 568€89

2.1 Dépenses

- alevinages = 9 914€23
 - frais généraux = 318€52
 - ristourne dépositaires = 554€
- TOTAL DEPENSES = 47 039€25

EN COMPTE = 23 471€01

RESTE EN CAISSE AU 31/12/2016 = 24 000€65

LIVRET A POSTE = 16 158€68

CHEQUES POSTAUX = 7 841€97

Pierre Renard prend la parole, il a vérifié tous les comptes et n'observe aucunes anomalies, il remercie Denis Klein pour le travaille qu'il a réalisé. Monsieur Renard annonce un solde d'exercice de + 500€ par rapport à 2015.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Gardes particuliers

Monsieur Gérard Bouteyre est agréé garde depuis juin 2016.

Monsieur Serge Lanier a réalisé la formation de garde particulier en 2016, il a rendez-vous lundi 23 janvier à 9h30 au tribunal pour prêter serment.

M. Renard demande s'il est possible d'avoir le numéro de téléphone portable des gardes particuliers. Les membres du bureau invitent monsieur Renard à se référer au guide halieutique édité par la fédération de pêche de l'Aube, dans lequel sont mentionnés les numéros de téléphone des services habilités à la police de la pêche (ONCFS).

Point 4 : Empoissonnements

Le président informe l'assemblée que l'empoissonnement prévu en décembre 2015, a été réalisé en janvier 2016 car en 2015, suite à la météo, les pisciculteurs n'ont pas pu faire de livraison.

Les quantités déversées dans le Melda sont les suivantes :

4.1. Empoissonnement de printemps

L'empoissonnement d'hiver 2015 a été réalisé en janvier 2016 par la pisciculture Val de Loire. 100Kg de brochet (*Esox lucius*), 50kg de sandre (*Sander lucioperca*), 30kg de perche (*Perca fluviatilis*), 50kg de gardon (*Rutilus rutilus*)

En 2016, 400kg de truite fario (*Salmo trutta*) et 100kg de saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) ont été introduits sur le parcours, répartis en 5 lâchés. Ces poissons proviennent de la pisciculture « Moulin d'Eguebaude » d'Estissac.

4.2. Empoissonnement d'hiver (« carnassiers » et cyprinidés)

L'empoissonnement d'hiver a été réalisé par la pisciculture Bachelier. 150Kg de brochet (*Esox lucius*), 60kg de sandre (*Sander lucioperca*), 30kg de perche (*Perca fluviatilis*), 50kg de carpe (*Cyprinus carpio*), 75kg de gardon (*Rutilus rutilus*) et 20kg de tanche (*Tinca tinca*).

Point 5 : l'APN

Jusqu'en 2014, l'AAPPMA de Sainte-Maure bénéficiait de ce que l'on appelait autrefois les écoles de pêche. Faute de bénévoles cette dernière s'est arrêtée de fonctionner. Le projet de redémarrer ces ateliers de pêche reste un objectif de la société de pêche. Les membres du bureau souhaiteraient le soutien de la fédération de pêche de l'Aube, qui elle-même a pour projet de créer un nouveau siège social avec le développement d'un pôle départemental d'initiation pêche et nature (PDIPN) et proposer en parallèle un APN fédéral itinérant d'ici 2 ans. Le directeur de la fédération à ce titre profite de la réunion pour demander au président de l'AAPPMA son accord pour mettre à sa disposition le matériel d'animation pêche de la société.

Les membres approuvent à l'unanimité de la rétrocession du matériel, à la Fédération de pêche de l'Aube dès qu'elle en exprimera le besoin.

Point 6 : Proposition - empoissonnement printemps 2017

Les quantités pour les truites fario (TRF) et 125kg de saumon de fontaine (SDF) seront identiques à 2016, au vu du bilan financier positif.

Le choix de la pisciculture d'Estissac à été maintenue.

Jean-luc Avigni propose un séquençage des lâchés, au nombre de 5 et énonce les dates : 08 mars, 24 mars, 31 mars, 14 avril et 28 avril.

Point 7 : Proposition – Règlement intérieur

Suite à des comportements de pêcheurs qui pratiquent une pêche en wading (pêche en marchant dans l'eau) et qui ne respectent ni le milieu ni les autres pêcheurs, il à été décidé en réunion d'élaborer un règlement intérieur. Jean-luc Avigni en énonce les grandes lignes :

- interdiction du wading durant tout le mois de Mars a Avril
- Respecter une période de No kill pour le brochet durant tout le mois de janvier
- fermer la pêche pendant les alevinages

Le règlement intérieur à été voté à l'unanimité. Il sera applicable dès le mois de mars. Il sera diffusé par voie de presse, site internet de la fédération, affichage chez les dépositaires, etc... les gardes pêche particulier auront cette année un rôle encore plus fort de sensibilisation et de prévention auprès des pêcheurs.

Point 8 : Questions diverses

8.1Intégration de nouveaux membres :

Deux bénévoles souhaitent intégrer le bureau :

✓ Messieurs Jean-Paul OLSTWARTZ et Jérôme VITRY, qui ont envoyé une lettre de demande d'adhésion. Leur entrée au bureau est votée à l'unanimité.

Les membres approuvent à l'unanimité l'intégration dans le bureau des 2 nouveaux candidats

8.2 Requête du commissaire aux comptes :

- ✓ Monsieur Renard interpelle le Président pour qu'il émette un vœu lors du prochain congrès départemental de la Fédération afin d'instaurer la fermeture générale du brochet au 31 décembre de chaque année.
Le vœu sera relayé.

8.3 Nettoyage des accès à la rivière :

Une question est posée aux membres du bureau pour savoir si la coupe d'arbres en berges est autorisée. Denis Klein répond non sauf accord du propriétaire. Il rappelle qu'il est du devoir de tous de respecter les parcelles, clôtures notamment sur les propriétés qui ont cédé le droit de pêche à la société.

8.3 Information :

Denis Klein nous énonce le nombre de ventes de cartes au 20/01/2017

COTISATIONS	20/01/2017
Cartes Interfédérales	14
Cartes majeures	55
Cartes femmes	1
Cartes mineures	7
Cartes découvertes	8
Cartes hebdomadaires	
Cartes journalières	
TOTAL	85

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h26 en remerciant les présents pour leur participation et propose d'accéder au vin d'honneur prévu.

* * *